

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-050 Convention avec le SIEGE concernant des travaux de réseaux rue Lalun

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

04 AVR. 2025

04 AVR. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



N°25-050

CONVENTION AVEC LE SIEGE CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉSEAUX RUE LALUN

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) procède depuis de nombreuses années à des mises en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur le territoire communal.

Le SIEGE envisage de poursuivre les travaux d'enfouissement de réseaux sur la rue Lalun, et ce dans le but de poursuivre la qualité de la fourniture électrique et la sécurisation en supprimant les réseaux aériens basse tension en fils nus.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: **67 917 €**
- en section de fonctionnement: **25 000 €**

Il est entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

DÉCISION

LE CONSEIL après avoir entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

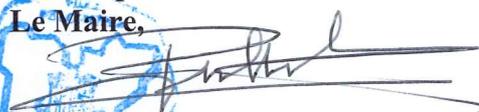
Considérant le projet de convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Louviers pour l'opération "rue Lalun" qui consiste en la mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

Considérant le projet de convention de désignation d'un maître d'ouvrage pour la construction d'un ouvrage commun ou en coordination

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux projets de convention joints en annexe, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

PRÉCISE que les sommes ont été inscrites au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

